

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/TC/NA 4 09/10

Paris, le 4 septembre 2009

Objet : comité de suivi de l'aide personnalisée

Monsieur le ministre,

Vous venez d'annoncer la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre de l'aide personnalisée dans le premier degré. Cette initiative vient s'ajouter à celle que vous avez engagée en demandant à l'inspection générale une évaluation du dispositif.

Cela nous paraît en effet indispensable dans la mesure où l'organisation du dispositif soulève encore de nombreuses questions auprès des équipes d'enseignants et que son application par les inspecteurs d'académie montre encore trop de disparités.

Nos deux organisations se sont fortement impliquées dans les discussions conduites par votre prédécesseur. Elles se sont conclues par nos seules signatures au bas d'un « relevé de conclusion commun » avec Xavier Darcos.

Nous représentons des organisations syndicales qui pratiquent un dialogue social constructif. La signature d'un accord engage, pour nous, les différents contractants, à la fois dans la mise en œuvre de l'accord mais aussi dans son suivi.

Mettre sur le même pied des organisations qui prennent leurs responsabilités et d'autres qui refusent systématiquement tout accord en dénonçant publiquement ceux qui les assument, ne nous paraît pas de nature à clarifier les relations sociales au sein de l'Education Nationale.

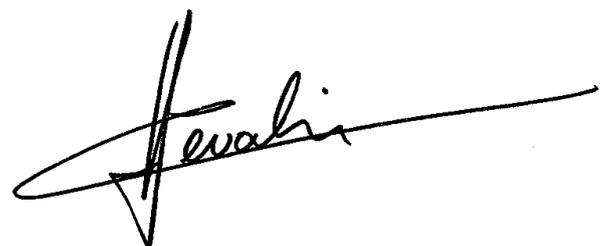
Nous souhaitons que, dans la logique du relevé de conclusion, nos deux organisations signataires soient les seules membres du comité de suivi.

Nous souhaitons également pouvoir vous exposer de vive voix les évolutions que nous souhaitons voir porter à ce dossier.

Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.



Thierry CADART
Secrétaire général du SGEN-CFDT



Christian CHEVALIER
Secrétaire général du SE-UNSA